Cartes de 10 séances, mode d'emploi.

Une carte de 10 séances regroupe des avantages :

- un tarif préférentiel.
- l'acquisition pour l'année d'un créneau horaire fixe sans ré-inscription préalable d'une semaine sur l'autre.
- un règlement unique pour une période donnée qui évite un paiement trop récurrent.

Toutefois, ces avantages sont subordonnés à quelques petites règles :

- le forfait est valable 1 trimestre hors vacances scolaires et est payable d'avance.
- il doit être renouvelé d'avance avant épuisement. Pour celles et ceux qui nous ont communiqué leur mail, une alerte sera envoyée à solde 2 séances et renouvelée à solde 1 séance. Ces mails ne sont en aucun cas des mails de rappel ou de relance. Ils se veulent informatifs afin de vous assurer un suivi optimal des cartes (pour vous permettre de renouveler en temps en en heure. Le cas échéant, une facturation à l'unité sera appliquée).
- les séances non consommées dans la période ne peuvent donner lieu à aucun report ni aucun remboursement sauf cas de force majeure.
- en cas d'absence lors d'une séance, des séances de remplacement pourront être proposées sur d'autres créneaux dans la semaine mais cette démarche vous appartient.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire.